BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2009 ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2010.

Je vous rappelle que l'excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2009 s'élève à ……..2.179.641,31 euros, et que le résultat de clôture 2009 de la Section d'Investissement s'établit à ……... - 3.137.433,88 euros, déficit couvert par l'affectation des résultats.

Les crédits de reports de l'exercice 2009 ont été également inscrits au Budget Primitif 2010.

Pour mémoire, ils s'élèvent en dépenses et recettes à...…….5.985.797,82 euros dont en recettes 2.182.485,00 euros de subventions et 3.803.312,82 euros d'emprunts.

Le Budget Supplémentaire est complété également par des écritures budgétaires qui prennent en compte des engagements de dépenses non connus au moment de l'adoption du Budget Primitif, ainsi que des recettes nouvelles non notifiées à cette date.

Ainsi, sont inscrits en particulier en dépenses et recettes 600.000,00 euros pour des travaux sur le site de l'Embarcadère (voirie, éclairage public et réseaux).

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2ème Commission, les Membres du Conseil Municipal :

1) approuvent le rapport présenté,

2) adoptent le Budget Supplémentaire 2010 du Budget Principal,

3) précisent que le Budget Supplémentaire 2010 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	**720.000,00 €**	**720.000,00 €**
Section de Fonctionnement	**1,00 €**	**1,00 €**
Total général	**720.001,00 €**	**720.001,00 €**

4) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.